ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

quotient familial

Question écrite n° 18201

Texte de la question

M. Dominique Dupilet attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la suppression d'une demi-part pour le calcul de l'impôt sur le revenu aux veuves et aux veufs ayant élevé seuls au moins un enfant. La remise en cause de cette mesure fiscale tendrait a accroître les difficultés rencontrées par cette catégorie de personnes. En conséquence, il lui demande s'il envisage de reconsidérer sa position sur ce sujet.

Texte de la réponse

Le projet de loi de finances pour 1999 ne prévoit pas la suppression de la demi-part supplémentaire de quotient familial dont bénéficient les personnes seules ayant élevé des enfants.

Données clés

Auteur : M. Dominique Dupilet
Circonscription : Pas-de-Calais (6e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 18201
Rubrique : Impôt sur le revenu
Ministère interrogé : économie
Ministère attributaire : économie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 10 août 1998, page 4377
Réponse publiée le : 23 novembre 1998, page 6394